cutée comme elle doit l'être en Haut-Canada les neuf-dixièmes de la population lui seraient favorables. C'est qu'en effet, ce chemin de fer nous est indispensable et que nous Le Hautne saurions nous en passer. Canada seul, sans parler du Bas-Canada, en a un besoin absolu, et ceci est si bien compris dans les provinces maritimes que l'on voyait dernièrement l'un des adversaires politiques de l'hon. M. TILLEY, (l'hon. M. SMITH,) dire qu'il était tout à fait oiseux pour le Nouveau-Brunswick de s'occuper de ce chemin parce que le Haut-Canada sera obligé de le construire pour luimême. On sait que l'on en a de beaucoup exagéré le prix; eh bien! M. BRYDGES, à qui l'on doit reconnaître une certaine dose d'expérience en pareille matière, a offert d'en entreprendre la construction au nom d'une compagnie anglaise pour £3,500,000 sterling. Voilà des chiffres que tout le monde peut saisir, et, une fois la réciprocité avec les Etats-Unis disparue, le Haut-Canada fera bien d'encourir seul les frais de ce chemin, même dans le cas où les autres provinces refuseraient d'y contribuer. Un tel refus d'ailleurs n'est pas à craindre, attendu que ce chemin de fer est tout aussi nécessaire aux autres provinces et qu'il est de l'avantage mutuel de toutes qu'il se fasse. Le Nouveau-Brunswick, pour ouvrir l'intérieur de son territoire qui, au rapport de quelques ingénieurs, est un des plus beaux du monde, n'en a pas moins besoin qu'Halifax pour alimenter son port de fret lorsque ceux de Québec et de Montréal se trouvent fermés. Il y a trois ans que la construction en aurait dû être commencée, car aujourd'hui il serait terminé et nous n'aurions pas entendu parler de l'abrogation du traité de réciprocité (Ecoutez! écoutez!) L'honorable préopinant a demandé, dans le cours de ses remarques, pourquoi l'appel au peuple, qui se fait dans le Nouveau-Brunswick, n'avait-il pas également lieu en Canada? On a déjà répondu à cette objection, en disant que comme le terme du parlement dans cette coionie expirait le 1er juin et que les députés seraient alors obligés de retourner devant le peuple pour lui rendre compte de leur conduite pendant les quatre années précédentes, on avait cru, vu les circonstances, préférable d'anticiper cette date de trois ou quatre mois. Dans la Nouvelle-Ecosse et à Terreneuve, où les élections sont de date assez fraiche, il ne doit pas y avoir de dissolution. Ce mode d'en appeler au peuple me paraît d'ailleurs bien plus américain qu'anglais, car

la constitution anglaise établit parfaitement la compétence des députés du peuple en parlement à décider toutes les questions d'intérêt public qui leur sont soumises. C'est ainsi que lors de l'union de l'Angleterre et de l'Ecosse, de même que lors de celle de l'Angleterre avec l'Irlande, on n'en appela pas au peuple, parce qu'il fut compris que les députés choisis par le peuple pour le représenter avaient le droit incontestable de juger de ces mesures. (Ecoutez ! écoutes !) Quoiqu'il en soit, les membres de cette chambre qui viennent d'être élus ont trouvé partout l'opinion publique en faveur du projet, et l'hon. M. McPherson, qui représente 180,000 ames, a dit à cette chambre qu'après avoir tenu des assemblées dans toute sa division, il n'a pas trouvé une seule personne qui s'y soit montrée hostile une fois ses explications entendues. [Ecoutez! écoutes!] Une autre prétention de député de Niagara est que le projet n'avait pas été soumis à la chambre d'une manière franche et ouverte; je me permets de différer d'opinion et je soutiens que le moyen dont on s'est servi était le seul convenable de nous le soumettre ainsi qu'au peuple. En vérité, je ne saurais m'expliquer ce reproche, d'autant plus qu'on ne m'a certainement pas prouvé le manque de gaucherie dont on se plaint [Ecoutes !] L'honorable préopinant s'est attaqué en outre aux dispositions financières du plan de confédération et s'est appuyé d'une masse de statistiques que je le soupçonne de ne pas comprendre du tout. [Ecoutes | et rires.] La question ayant été supérieurement traitée hier soir par le ministre des finances, j'extrairai de son discours le passage suivant dans lequel il explique les arrangements auxquels on en est venu:

"Pour es qui est du commerce de ce pays, j'ai pris les rapports de 1863. Les rapports du commerce du Canada, pour cette année, en y prenant les exportations et les importations conjointement, démontrent un total de \$87,795,000. D'après le recansement de 1861, ce commerce reprèsente \$35 par individu. La valeur des importations et des exportations du Nouveau-Brunawick, pour la même année, a atteint \$16,729,660, formant \$66 par individu de sa population. Le commerce total de la Neuvelle-Ecosse, pour la même période, se monte à \$18,622,359, ou \$56 par individu. Dans l'Île du Prince-Edouard, le commerce d'importation et d'exportation e'est élevé à \$3,055,568, représentant \$37 par individu de la population de cette île. La valeur du commerce total de Terreneuve est de \$11,245,032, ou \$86 par individu. Tous ces chiffres réunis donnent pour le commerce de toutes les provinces, un total de \$137,447,567. (Beoutes i écoutes!)